

Fiche complémentaire 1: Données sur le groupe d'antennes x Détermination du périmètre de l'installation

~~Antennes émettrices pour téléphonie mobile et WLL sur le même mât ou sur le même toit~~

Description du groupe d'antennes :

Nombre de mâts:

N° de l'antenne										
Service de radiocommunication										
Opérateur du réseau										
ERP: Puissance d'émission (en W)										
Direction principal de propagation: azimut (en ° / N)										

Puissance d'émission cumulée dans une direction donnée

Direction d'émission où le rayonnement est le plus fort: azimut (en °/N) °
ERP _{90cum} : puissance d'émission cumulée dans cette direction W

Puissance d'émission cumulée dans un secteur donné

Secteur 90° où le rayonnement est le plus fort: azimut (en °/N)	de ° à °
ERP _{90cum} : puissance d'émission cumulée dans ce secteur W

F: ~~Coefficient de service de radiocommunication~~: facteur de fréquence:

r: Rayon du périmètre de l'installation:	$F \cdot \sqrt{ERP_{90}} =$ m
------------------------------------------	-------------------------------------

Autres antennes émettrices pour téléphonie mobile et WLL situées dans le périmètre de l'installation

Nombre de mâts supplémentaires:

N° de l'antenne										
Service de radiocommunication										
Opérateur du réseau										
ERP: Puissance d'émission (en W)										
Direction principale de propagation (en ° /N)										
Site										

Fiche complémentaire 2: Données techniques des antennes émettrices pour téléphonie mobile et raccordements sans fil ~~du~~ périphérie de l'installation

Niveau de référence (cote 0):

Numéro d'ordre <i>n</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
N° de l'antenne										
Service de radiocommunication										
Gamme de fréquence (en MHz)										
Opérateur du réseau										
Type de l'antenne										
Niveau de l'antenne au-dessus du niveau de référence (en m)										
<i>ERP_n</i> : Puissance apparente rayonnée (en W)										

Direction principale de propagation

Azimut (en ° / N)										
Angle d'inclinaison mécanique (down tilt, en ° / horizontale)										
Angle d'inclinaison électrique (down tilt, en °)										
Angle d'inclinaison total (down tilt, en ° / horizontale)										

Sont déterminantes pour calculer le périmètre susceptible d'opposition les antennes situées dans le **secteur** de° à°

ERP_{secteur}: Puissance apparente rayonnée cumulée dans ce secteur:W

V_{Inst}: valeur limite de l'installation: V/m

Distance maximale pour pouvoir former opposition:

$$d_{\text{opposition}} = \frac{70}{AGW} \cdot \sqrt{ERP_{\text{secteur}}} =$$

..... m

à reporter sous chiffre 6 du formulaire principal